

Compte-Rendu
Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis
Convocations envoyées le 21 janvier 2011

Le Comité Syndical est composé de 58 délégués

SEANCE du 28 janvier 2011 à 18h30

L'an deux mille onze, le vendredi 28 janvier à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Aunis se sont réunis en session ordinaire, à Saint-Sauveur d'Aunis, sous la présidence de Monsieur B. FOUCHARD Vice-président du Pays d'Aunis.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 33/58

M. B. FERRIER – Mme A. RAVARD – M. F. VENDITTOZZI – M. B. BESSON – M.F. BROSSARD – Mme C. COCARD – Mme C. GANNE
M. D. PETIT – Mme A. RENAUD – M. J-F. WACRENIER – M. J-C. ARDOUIN – M. P. BARITEAU – Mme M-C. BILLEAUD – M. P.
BOUSSIRON – M. C. BRUNIER – M.G. DELBECQUE – M. B. FOUCHARD – M. C. GUERINET – M. J-P JAMMET – M. J-P JUCHEREAU
M. J. LARRIBOT – Mme B. MATHIOT – M. T. ANDRIEU – M. D. BARREAU – M. T. BLASZEZYK – M. J. DULPHY – M. R. GACON – Mme
A. LEBOT – M. C. PACAUD – M. G. RAMBEAU – M. R. SIMONNEAU – M. N. GAUNET – M. J-M. TARGE.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 4/58

M. G. JOUINOT, suppléait M. B. DRAPPEAU,
Mme S.ROCHETEAU, suppléait M. D. OGIER,
M. D. PAPOT, suppléait M. D. TAUPIN,
M. S. LACELLERIE, suppléait M. D. BAUDON.

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 3/58

M. P. BLANCHARD a donné pouvoir à M. F. VENDITTOZZI,
M. Y. GUILBAUD a donné pouvoir à M. D. BARREAU,
M. J-P. SECQ a donné pouvoir M. J. DULPHY.

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : 18/58

Mme V. AMY-MOIE – M. J. BOISSEAU – M. M. DEBEGUE – M.R. PINEAU – M. T. CEBRAND – M. J-F. CRETET – M. R. GALLIAN – M.J-P.
SERVANT – Mme C. ANDRE – Mme N. BOUCARD – M. G. GRELIER – M. T. LELIEVRE – M F. MENANT – M.B. WOUTS – Mme N.
DURAND – M. C. GAYON – Mme M-J. LOSACH-SALAUN – Mme D. TESSERON.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. J. DULPHY

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

M. J-P. BARBIER, Conseiller Municipal d'Ardillières, Mme C. LAPICOREE, Conseillère Communautaire de la CdC du Canton de Courçon,
M. E. FRAIRE, Maire adjoint de Saint Sauveur d'Aunis, M. J. BRUNIAU, Président de l'Office de Tourisme de la CdC de Surgères, Mme P.
FILIPPI, Maire de St Mard, Mme A. GUILLARD, Présidente de l'Office de Tourisme d'Aigrefeuille, M. O. AMBLARD, Directeur de Charente-
Maritime Tourisme, M. J-L. BONNAFOUS, Correspondant Sud-Ouest, M. T. LEPESANT, Conseiller Régional, Mme A. RAYE, Présidente de
l'Office de Tourisme du Pays Marandais, M. C. LUCAS, Service Tourisme du Conseil Régional Poitou-Charentes, M. L. ATTANE, Vice-
Président de l'Office de Tourisme du Canton de Courçon.

LES AGENTS DU PAYS D'AUNIS :

Brigitte DESVEAUX Directrice Générale des Services, Ludovic VIGIE Adjoint Administratif, Sébastien VORON Ingénieur, Juliette
GRIGNARD Chargée de Mission Tourisme, Solène MOREAU Assistante Maison de l'Entreprise.

M. Fouchard et M. Dulphy accueillent l'assemblée, en remplacement de M. Drappeau, empêché. Ils énoncent ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- **ADOPTION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET DU PRINCIPE DE CREATION D'UN OFFICE DE POLE**
- **ADMINISTRATION GENERALE**
 - Suppression d'un emploi par mesure d'économie
 - Tableau des emplois
- **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**
- **INFORMATIONS UTILES**

M. Dulphy invite M. Fouchard, Vice-Président en charge du Tourisme et M. Jouinot, chargé du tourisme au sein de la CdC du canton de Courçon, à présenter d'une part, les résultats de l'étude d'un schéma de développement touristique, menée en 2010, avec le soutien du Bureau d'études DMC, et d'autre part, les axes de développement et de structuration, à réfléchir et construire durant l'année 2011, vers la création éventuelle d'un office de Pôle à l'horizon 2012.

Avant de présenter l'étude, M. Fouchard annonce que l'actuelle chargée de mission recrutée pour la mise en réseau des acteurs du tourisme, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, dont l'échéance était le 31.12.2011, a souhaité mettre fin à son contrat, à compter du mois de mars 2011, pour un recrutement en CDI, dans un emploi de direction d'office de Pôle, dans une région voisine. Ce départ est regretté, et les élus du Pays adressent leurs meilleurs souhaits pour un avenir professionnel à Melle Moinet.

M. Fouchard accueille la nouvelle chargée de mission, et l'invite à se présenter. Mme Grinard, poursuivra la démarche engagée, tout au long de l'année 2011.

M. Fouchard rappelle au préalable le poids que représente le Tourisme dans l'économie locale:

- La Charente maritime est le 2ème département touristique en France, avec près de 36 millions de nuitées, dont 178 000 en 2009, en Aunis.
- Le nombre de « lits d'hébergement touristique varie entre 1400 et 800 selon les CdC.

Les résultats de l'étude menée par DMC, indiquent la nécessité de réorganiser les services du tourisme sur le territoire, et listent un certain nombre d'actions (développement de nouveaux produits, valorisation de sites et itinéraires, professionnalisation des acteurs ...). Les orientations du schéma énoncent un certain nombre de projets à mettre en œuvre à l'appui de fiches actions présentées par le bureau d'études, dont :

- La création d'un office de tourisme de pôle
- La valorisation touristique des canaux et des marais
- L'optimisation du port de plaisance de Marans
- La mise en tourisme des itinéraires cyclables
- La filière pêche de loisirs en eau douce
- La Baie de l'Aiguillon
- La promotion des productions fermières
- Les accueils et visites à la ferme
- La structuration de l'animation touristique
- Le « parc historique » de Surgères
- Le repositionnement des campings municipaux
- L'accueil en séjour des camping-cars
- La micro-signalétique touristique
- La qualification des meublés de tourisme et locations saisonnières
- La sensibilisation des acteurs

M. Fouchard rappelle les étapes du travail mené avec les acteurs du tourisme, la démarche de mise en réseau portée par le Pays, le portrait identitaire, pour aboutir à l'idée d'un office de pôle, à l'échelle du territoire, sous la forme juridique d'un Etablissement Public à Caractère Industriel ou Commercial (EPIC).

Une présentation plus détaillée du travail mené et des perspectives est ensuite commentée par M. Jouinot, à l'appui d'un visuel projeté.

Les personnes présentes sont ensuite invitées à débattre de ces orientations.

M. Bruniau, Président de l'Office du tourisme de Surgères, rappelle que les offices du tourisme des 4 cantons se sont exprimés clairement pour la mutualisation et le regroupement autour d'une organisation commune. Il précise que déjà, des actions de mutualisation sont engagées depuis maintenant deux ans (brochures, charte graphique ...). Il tient néanmoins à exprimer un regret sur l'absence d'étude comparative de la part du bureau d'études DMC, entre l'EPIC et le statut associatif, pour le futur office de pôle. Il précise que la réglementation toute récente (loi de 2009) lève certains obstacles évoqués contre le choix de l'association (commercialisation de produits par exemple). D'autres responsables d'offices s'expriment en rappelant la difficulté des bénévoles à gérer de telles structures. Les

élus rappellent leur souhait de gérer directement les fonds octroyés au tourisme, constitués à 85% d'aides publiques, tout en conservant une large place aux acteurs de la société civile, dans le cadre du futur conseil d'administration et de commissions thématiques, qui comprendraient un collège des professionnels et bénévoles. Une mise en garde sur les risques de gestion de fait est exprimée par Mme Desveaux, en raison d'une part de l'importance des fonds apportés par les collectivités. Si les élus veulent maîtriser les choix de dépenses publiques, le choix d'un EPIC s'impose, car ils ne peuvent présider l'association, ni représenter une part trop importante du conseil d'administration. Il s'agit donc d'un choix politique qu'il appartient aux élus de prendre, tout en préservant la participation et l'implication des acteurs jusqu'alors investis.

Il est par ailleurs rappelé, que nous avons une bonne partie de l'année 2011 pour débattre de la création d'un office de pôle, de la prise de compétence « tourisme » par la CdC Plaine d'Aunis, des coûts induits et pour finaliser le statut juridique de la nouvelle entité. Ainsi, les décisions finales et formelles, devront être prises, pour permettre la création éventuelle de la nouvelle structure et le lancement de la saison touristique 2012, dans le cadre de la nouvelle organisation.

M. Amblard souligne le travail de mutualisation déjà réalisé ainsi que la volonté exprimée de créer une structure unique, ce qui n'est pas le cas partout. Il précise que depuis la loi de 2009 plusieurs statuts sont possibles pour ce futur office de pôle et que l'autorisation de commercialiser des produits touristiques ne dépend pas du choix de ce statut. Il s'agit en priorité de concevoir des outils communs et efficaces, de mutualiser pour agir mieux, et de créer une structure dont le personnel soit compétent, habilité à agir, avec des garanties financières. Il appartiendra ensuite au Préfet, de valider le montage. M. Amblard tient à rappeler que la commercialisation de produits touristiques n'est pas une activité bénéficiaire, et relève plutôt d'une mission d'intérêt général.

Sur ces conclusions, M. Fouchard demande à l'assemblée de donner son accord pour engager cette réflexion avec les acteurs concernés, à l'appui des orientations suivantes:

- Création d'un office de pôle commun aux 4 intercommunalités et les 3 communes isolées, en privilégiant l'idée d'un EPIC, qui pourrait être créé en fin d'année 2011.
- Réflexion sur l'organisation nouvelle avec le maintien et la professionnalisation des agents en place et le recrutement d'un(e) directeur (rice)
- Construction d'une maquette budgétaire prenant en compte une stabilité des engagements actuels des collectivités, et prévoyant une nouvelle répartition, compte tenu de la prise de compétence tourisme par la CdC Plaine d'Aunis.
- Recherche de recettes nouvelles (participation des professionnels, régie publicitaire, commission sur ventes...) pour permettre le recrutement d'un directeur (trice) et le développement du budget « actions » (Internet, éditions, promotion...).
- Recherche de site approprié pour l'accueil du siège de l'office de pôle (« back office »)
- Accompagnement juridique et organisationnel pour la mise en œuvre de la nouvelle structure.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents,

ADOpte le Schéma de développement touristique,

VALIDE le principe de création d'un Office de tourisme de Pôle sur le Pays d'Aunis,

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

Il est donc demandé au Comité Syndical l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

ART/FONCTION	OPERATION	MONTANT EUROS TTC
	OPERATION N°38 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	
2031/950	Solde de l'étude à régler	8.230,16
2031/950	Restes à réaliser 2010	5.796,00
2031/950	Crédits à ouvrir avant le vote du budget	2.434,16

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement désignées ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2011.

SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE COORDINATEUR DE LA MAISON DE L'ENTREPRISE PAR MESURE D'ECONOMIE

M. Dulphy évoque ensuite le point suivant, relatif à la situation financière du Pays d'Aunis, et rappelle les conclusions du groupe de travail « Prospective financière ».

Compte tenu des perspectives qui s'annoncent pour le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, en raison d'une part de la réforme territoriale et d'autre part de la réduction conséquente des subventions du Conseil général, il est rappelé à l'Assemblée les éléments d'information et de réflexion apportés par le groupe de travail prospective financière, dont les conclusions et propositions exposées et validées par le Bureau du Pays d'Aunis du 16 septembre 2010, sont repris ci-dessous :

Les comptes du Pays d'Aunis ont été examinés et une projection a été envisagée jusqu'en 2013. Si les dépenses et recettes restent constantes d'ici là, le déficit, fin 2013 serait de 740.000 €. De ce fait, il a été procédé à un audit des missions du Pays d'Aunis dans le but d'assurer la pérennité du Pays et selon certaines conditions.

Le résultat de l'étude et les propositions sont les suivants :

Maison de l'Entreprise :

Service Economique Bourses Régionales Désir d'Entreprendre :

Il apparaît judicieux que les deux personnes dédiées entre autres à cette mission au sein de la Maison de l'Entreprise soient maintenues en poste jusqu'en 2013, mais de prévoir également :

- de compenser financièrement une partie de la charge des BRDE par les collectivités membres (la part d'autofinancement de 20% jusqu'alors prise en charge par le Pays après déduction de la participation régionale).

Service Conseil en Ressources Humaines (anciennement dénommé Plan d'Action pour l'Emploi) :

C'est un service précieux, à conserver pour les employeurs privés et publics du territoire. Il pourrait même apporter d'autres services pour les TPE/artisans par exemple. Mais il faudrait prévoir :

- une sollicitation auprès des bénéficiaires comme des frais de dossier, en rapport avec les conseils techniques et méthodologiques concernant la gestion économique et des ressources humaines,
- **réduction du nombre de chargés de mission couvrant le territoire : de 4, ils passeraient à 2,**
- **si l'équipe se restreint, il sera difficile de justifier un poste de coordination de la Maison de l'Entreprise**

Service Tourisme :

Le schéma de développement touristique est en cours. Il serait utile d'attendre les conclusions de l'étude. L'éventualité de l'organisation rapide d'un office de pôle pourrait modifier l'effectif du Pays d'Aunis.

Service Culture :

Il est convenu de maintenir ce service à l'échelle du Pays, compte tenu des conseils et accompagnements apportés aux compagnies et aux communes sur ce thème, dans le cadre du contrat régional qui accompagne les initiatives à l'échelle du Pays, par délégation.

Services Urbanisme / Habitat / SIG :

La question de la pérennité de ces services se posera après l'aboutissement du SCoT. L'hypothèse de création d'une agence de développement regroupant le SIG et le service Urbanisme est évoquée. La recherche de prestations payantes sera indispensable à la pérennisation de ce service (extraction de cartes pour les bureaux d'études prestataires des communes, formations auprès d'utilisateurs de SIG ...). L'idée d'une Agence de développement pour un territoire plus large (Aunis, CdA La Rochelle, Rochefort) est à l'étude au sein des territoires voisins.

Toutes ces propositions ajoutées aux départs volontaires ou par voie éventuelle de licenciement, d'une partie du personnel, ainsi que le non renouvellement de certains contrats à durée déterminée devraient participer à l'équilibre budgétaire, jusqu'au terme de la contractualisation. Par ailleurs, la composition de l'équipe administrative devra sans doute être revue après recomposition de l'ensemble de l'équipe opérationnelle.

Avec l'ensemble de ces mesures, complété par les économies de fonctionnement en cours d'élaboration, la projection budgétaire est à peu près à l'équilibre, sous réserve de la vente des anciens locaux à Marans (186.000 €) et du maintien des subventions de fonctionnement (Conseil Général...) à leur niveau actuel.

Il est par ailleurs rappelé la décision antérieure de non reconduction :

- de la mission « Santé-Social » à l'échéance du contrat de l'agent en cours (août 2011)
- de la mission d'accompagnement des contrats aidés, à l'issue du contrat venant à échéance le 31 décembre 2010, du fait de la cessation de l'aide du Conseil général dès 2010 (ces contrats aidés ne relèvent plus de la compétence du Conseil général mais de Pôle Emploi, qui n'a, à ce jour, prévu aucun dispositif de même type pour les publics concernés).

Il est convenu que M. Drappeau, avec le soutien de M. Wouts, rencontre les Présidents de Communautés de Communes pour leur exposer ces perspectives et recueillir au plus tôt leur avis. En effet, la faisabilité des propositions d'organisation du Pays, dépend entièrement de l'implication que pourront garantir les Communautés de Communes.

Monsieur le Président est chargé de la mise en oeuvre de ces orientations de court terme. Au delà de 2013, il appartiendra aux collectivités de statuer sur le devenir du Pays, en fonction des nouveaux périmètres intercommunaux, de la réforme territoriale et des choix des Conseils régionaux sur la contractualisation.

A partir de ces orientations, M. le Président a engagé les démarches utiles, telles que la demande de prise en charge par les Communautés de Communes, de la part résiduelle des Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE) jusqu'alors assumée par le Pays. La décision des collectivités concernées devrait être positive.

Selon les préconisations du groupe de travail prospective financière exposées ci-dessus, les effectifs de certains services devront être réduits, par voie de licenciement et/ou non renouvellement de contrats à durée déterminée venant à échéance.

A cet effet, compte tenu des perspectives qui s'annoncent pour le Syndicat Mixte du Pays d'Aunis, en raison d'une part de la réforme territoriale et d'autre part de la réduction conséquente des subventions du Conseil général, sur proposition du Bureau, ayant délibéré en ce sens, le 10 janvier 2011,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- **DECIDE de supprimer par mesure d'économie** un emploi contractuel à temps complet de catégorie A, « **Coordinateur de la Maison de l'Entreprise** », anciennement dénommé « Chef de projet du Plan d'Action pour l'Emploi » **à compter du 25 avril 2011,**
- **DIT** que cette suppression d'emploi ne nécessite pas de réorganisation des services,
- **CHARGE** M. le Président de mettre en oeuvre la procédure de licenciement de l'agent en contrat à durée déterminée (CDI) et de procéder au versement des indemnités de licenciement dues au titre de l'ancienneté de l'agent dans ses fonctions (9 ans).
- **DIT** que les droits et charges dus au titre de cette procédure de licenciement seront inscrits au Budget primitif 2011,
- **DIT** que le tableau des emplois sera modifié,
- **CHARGE** M. le Président d'informer les autorités compétentes de cette décision.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Comité Syndical prend note des décisions qui ont été prises par le Bureau du 18 novembre 2010. (cf. document envoyé avec la convocation)

QUESTIONS DIVERSES

M. Dulphy évoque la question de la suite à donner au SCoT. Il indique que les 4 Vice Présidents du Pays d'Aunis, en accord avec le Président, ont adressé un courrier aux Présidents de communautés de communes et aux communes non regroupées, membres du Pays d'Aunis, afin qu'ils organisent un débat et une analyse critique du projet de SCoT, au sein de leurs instances. Les CdC sont ainsi invitées à faire parvenir au Pays d'Aunis, leurs critiques et suggestions de modification du SCoT, au plus tard le 28 février 2011. Une délégation d'élus du Bureau du Pays sera ensuite mandatée pour rencontrer les élus communautaires, afin d'améliorer leur connaissance du projet de SCoT et de leur soumettre les modifications proposées. Il restera ensuite à mobiliser les services communautaires et leurs élus pour mener une étude de développement économique à l'échelle du territoire. M. Besson exprime son étonnement sur le délai court imposé aux élus. M. Vendittozzi rappelle l'engagement pris en comité syndical du 10 décembre 2010, de reporter à juin 2011, la décision d'arrêt du SCoT. La date du 28 février est une étape pour un premier retour des CdC, la deuxième étape devrait porter sur un plus long délai permettant aux CdC de travailler ensemble sur un projet économique commun.

La séance est levée à 20h00